



Monsieur Jacques Natta, Maire de Beaumont de Pertuis accueille les participants et laisse la parole à Monsieur Pierre Auboïs, qui donne une rapide définition des Maisons de santé. Il précise que la première condition est la présence d'un médecin support sinon l'ARS « tique ». P. Auboïs propose son aide pour monter les dossiers.

*Villelaure : Est-ce que cela peut permettre le maintien des personnes âgées ou handicapées à domicile ?*

*P. Auboïs : Oui ça peut s'inscrire dans le projet médical.*

*J. Richaud : Est-ce que les médecins peuvent avoir un cabinet par ailleurs ?*

*P. Auboïs : Oui ça peut être sur plusieurs lieux mais obligation d'avoir le même logiciel de suivi ou alors c'est dans un même lieu.*

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des présents et des procurations :

**Présents** : Robert TCHOBDRENOVITCH, Jean-François LOVISOLO, Geneviève JEAN, Jacques NATTA, Jean-Marc BRABANT, Séverine MAUGAN-CURNIER, Michel PARTAGE, Alain GOUIRAND, Karine MOURET, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Pierre AUBOIS (points 1 à 8), Romain BRETTE, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Catherine SERRA, Michel SIMOS.

**Procurations de** : Jean-Louis ROBERT à Richard ROUZET, Alain DE VILLEBONNE à Jacques NATTA, Gregory RISBOURG à Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF à Alain GUEYDON, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Nathalie LE BOUC à Alain GOUIRAND, Jean-Luc BOREL à Romain BRETTE, Mariane DOMEIZEL à Jean-François LOVISOLO, Rose-Marie DUMONTIER à Jean-François LOVISOLO, Bernadette VITALE à Robert TCHOBDRENOVITCH, Pierre AUBOIS à Jacques NATTA (des points 9 à 20).

**Absents et excusés** : Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Josiane GIRAUDON,

Madame Josiane Panattoni est nommée secrétaire de séance.

# Sommaire



1. Dissolution du SIAE
2. Télétransmission ACTES – Avenant
3. Présentation du Document Unique
4. Conventions avec le Conseil Départemental de Vaucluse - Utilisation des équipements sportifs
5. Convention de groupement de commandes
6. Marché La Bonde – Avenant
7. Création d'un dispositif de soutien à l'installation des Maisons de Santé Pluri-professionnelles
8. Attribution d'une subvention à la Maison de Santé Pluri-professionnelles Les Glycines
9. Avenant DSP exploitation des crèches - Ajout de la crèche de La Tour d'Aigues
10. Attribution du marché public gestion et exploitation du relai petite enfance de COTELUB
11. Parc d'Activités Le Revol - Vente du lot 4-3 à la SCI Philip'Eau
12. Abrogation de la délibération n°2016-076 portant cession des lots 8-1 et 8-2 du Parc d'Activités Le Revol
13. Parc d'Activités Le Revol - Vente des lots 8-1 et 8-2 à la SCI LIVES
14. Convention de co-financement de Click&Cotelub avec la Caisse des dépôts et consignations
15. Convention de partenariat avec la CCPAL et mise à disposition de service – Prolongation
16. Appel à projets relatif aux transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux par le Ministère chargé des transports
17. Convention d'utilisation des déchetteries du Sud Luberon (Vaugines & Lauris)
18. Projet de territoire
19. Schéma de Développement Touristique
20. Convention avec l'Office de Tourisme Luberon

[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)

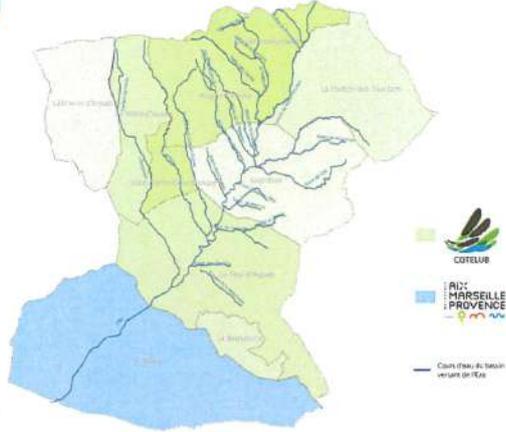
Le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire en date du 27 mai 2021, est approuvé à l'unanimité ;

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire en date du 17 juin 2021, est approuvé à l'unanimité

  
COTELUB

## 1. Dissolution du SIAE

**Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch**



### SMAE (Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du bassin de l'Eze)

- **Rappel**
  - Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du bassin de l'Eze (SIAE) a été créé par arrêté préfectoral du 11 avril 1988. Les inondations des années 1986 et 1987 ont convaincu les élus des communes de Grambois, La Tour d'Aigues et Pertuis de se rassembler pour agir contre les crues de l'Eze.

[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)

  
COTELUB

## 1. Dissolution du SIAE

**Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch**

- **la réforme du statut de la Gemapi (2018)**
  - Cotelub et la Métropole Aix-Marseille Provence, sont venus en substitution des communes
  - réflexion en lien avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD)
    - ✓ la structuration actuelle du SMAE ne permet pas de répondre de manière optimum à l'ensemble des enjeux liés à l'ensemble du bassin versant de l'Eze.
    - ✓ Soutien du SMAVD par la voie de conventions de délégations.
    - ✓ Cela permettrait ainsi de profiter d'une plus grande expertise dans ce domaine, de moyens mutualisés et d'aides plus importantes de la part des financeurs publics (Agence de l'Eau, Conseil Départemental).
- **Proposition**
  - Demande de dissolution du Syndicat de l'Eze

[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)

*Monsieur le Président : l'idée est de s'appuyer sur l'expérience du SMAVD*

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

*La proposition est validée à l'unanimité,  
36 voix POUR*



## 2. Télétransmission ACTES – Avenant

**Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch**

- **RAPPEL**
  - Actes : procédure de télétransmission des actes au contrôle de légalité
  - Facultatif au départ, obligatoire depuis 2020
  - COTELUB a signé la 1<sup>ère</sup> convention de mise en œuvre en 2009
  - Extension aux document budgétaires en 2015
- **Proposition**
  - Signature d'un avenant à la convention initiale
  - ✓ Définition de la nomenclature des actes télétransmis

[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

*La proposition est validée à l'unanimité,  
36 voix POUR*

### 3. Présentation du Document Unique

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

- **Rappel**

- Document Unique :

- ✓ Obligation légale
- ✓ Retranscription dans un seul document
  - ❖ De l'ensemble des risques encourus par les agents
  - ❖ Des mesures de préventions mises ou à mettre en place

- **Présentation**

- 7 unités de travail identifiées
- Elaboration d'un plan d'action chiffré
  - ✓ 30 200 € pour 2021
  - ✓ 19 000 € pour 2022

### 3. Présentation du Document Unique

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

au 1 <sup>er</sup> novembre 2020	NOMBRE D'AGENTS	%
Hommes	36	57%
Femmes	27	43%
total	63	100
Dont 2 intérimaires, 1 agent en disponibilité et 1 agent mis à disposition		
	NOMBRE D'AGENTS	% d'agents concernés
UT Administration Générale – fonctions transverses	28	43%
UT patrimoine bâti et naturel	6	8%
UT service milieux aquatique	2	3%
UT prévention et valorisation	3	5%
UT collecte	18	29%
UT déchèterie	4	6%
UT service aux populations	4	6%
TOTAL	65	

- **Nombre d'accidents du travail au cours des 24 derniers mois : 13**
- **Nombre de maladies professionnelles déclarées au cours des 24 derniers mois : 1**

A. Gueydon : Est-ce qu'il y a un CHSCT au sein de Cotelub ?

Monsieur le Président : Le CHSCT n'existe plus il est remplacé par le Comité Technique ; il sera obligatoire en 2023, pour Cotelub, mais nous avons anticipé. Un Comité Technique existe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour apprendre à travailler ensemble. K. Mouret et G. Jean représentent les élus.

Pour répondre à la question de M. Duval, l'ensemble des informations figurait bien dans l'annexe n°2 jointe à la note de synthèse.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité,  
36 voix POUR



#### 4. Conventions avec le Conseil Départemental de Vaucluse

##### Utilisation des équipements sportifs

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

- **Contexte**
  - Compétence de COTELUB construction et gestion des équipements sportifs utiles aux collégiens
    - ✓ Cadenet
    - ✓ La Tour d'Aigues
  - Equipements mis à disposition des collèges contre participation financière horaire du Département
  - Convention de mise à disposition à échéance
- **Proposition**
  - Signature d'une nouvelle convention
    - ✓ Durée : 5 ans (31 Aout 2026)
    - ✓ Participation financières :
      - ❖ 9€/h équipements extérieurs
      - ❖ 15€/h équipements intérieurs

www.cotelub.fr

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

*La proposition est validée à l'unanimité,  
36 voix POUR*




**5. Conventions de groupement de commande**  
**Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch**

- **Contexte**
  - Lettre de mission à Franck Laroche concernant la mutualisation
- **Proposition**
  - COTELUB propose à ses communes membres d'adhérer à un groupement pour :
    - ✓ La fourniture et entretien/maintenance des hydrants,
    - ✓ Les vérifications périodiques des installations (incendie, installation électrique, ...);
    - ✓ La fourniture et entretien/maintenance des défibrillateurs.
  - Ces groupements permettent de simplifier et sécuriser les procédures de marchés publics et éventuellement, de réaliser des économies d'échelles.
    - ✓ COTELUB sera le coordonnateur de ce groupement
    - ✓ Les communes participeront à la définition technique des prestations et fournitures, signeront leurs marchés et en assureront l'exécution (suivi financier et technique).
  - COTELUB prendra à charge les éventuels frais de publication des marchés.
  - Pas d'obligation de participer à un marché déterminé.
  - Pas de possibilité d'intégrer un marché en cours d'exécution.
  - Durée de 5 ans à compter du 1er octobre 2021.

[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)

*La commune de La Bastidonne a délibéré hier.*

*F. Roger : 3 groupes de travail sont prévus. Le 7 septembre - défibrillateurs*

*K. Mouret : Combien de communes souhaitent adhérer ?*

*F. Roger : 8 ou 9, il me semble.*

*J. Richaud : Cotelub aura le personnel suffisant pour assumer ?*

*F. Roger : Je vous rappelle que les communes qui souhaitent adhérer doivent délibérer pour approuver le groupement de commandes. Pour l'instant, oui nous pouvons assumer, mais s'il y a plus de communes ou de groupements, il faudra réfléchir à du renfort.*

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

*La proposition est validée à l'unanimité,  
36 voix POUR*



**6. Marché de travaux d'aménagement de l'étang de La Bonde -**  
**Avenant n°3 lot aménagements paysagers**  
**Rapporteur : Jean-Marc Brabant**

LOT 2 AMENAGEMENT PAYSAGER : ENTREPRISE FREDON		MONTANTS NOTIFIES	AVENANT 1	AVENANT 2	AVENANT 3	TOTAL DU LOT 2
	€HT	239 111,74	-14 451,00	2 200,00	5 000,00	231 860,74
€TTC	286 934,09	-17 341,20	2 640,00	6 000,00	278 232,89	



Temps de validation allongé surcoût engendré sur la livraison



Borne supplémentaire



Modifications aménagement PMR pour l'arrêt de bus

[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)



**6. Marché de travaux d'aménagement de l'étang de La Bonde -**  
**Avenant n°3 lot aménagements paysagers**  
**Rapporteur : Jean-Marc Brabant**

		MONTANTS NOTIFIES PHASE 1 TVX	AVENANT 1	AVENANT 2	AVENANT 3	TOTAL € HT DE L'OPERATION A RECEPTION
LOT 1 LOT VRD AMOURDEDIEU	€HT	354 138,00	9 335,00	3 520,00		
LOT 2 AM. PAYSAGER: FREDON	€HT	239 111,74	-14 451,00	2 200,00	5 000,00	
LOT 3 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS AMEXBOIS	€HT	56 999,60	1 803,20			
TRAVAUX CD84 TRAVERSEE DEPARTEMENTALE	€HT	46 044,16				
<b>TOTAL</b>	<b>€HT</b>	<b>696 293,50</b>	<b>-3 312,80</b>	<b>5 720,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>703 700,70</b>

TOTAL COUT PHASE 1 TVX €HT	TRANCHE 1 (Zone de stationnement)		TRANCHE 2 (Traversée et esplanade d'arrivée)		AUTOFINANCEMENT
	SUBVENTIONS				
	ETAT (CONTRAT DE RURALITE)	REGION (CRET 1)	REGION (CRET 2)	CONSEIL DEPARTEMENTAL 84	
703 700,70	75 000	100 000	134 128,30	178 837,74	215 734,66

[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

*La proposition est validée à l'unanimité,  
36 voix POUR*



## 7. Création d'un dispositif de soutien à l'installation des Maisons de Santé Pluri-professionnelles

**Rapporteur : Mylène Garcin**

- **Contexte**
  - Compétence action sociale et politique en faveur de l'attractivité du territoire,
  - Démarches visant à créer des «Maisons de Santé Pluri-professionnelles» (MSP).
    - ✓ structures de proximité avec une équipe constituée de professionnels médicaux et paramédicaux libéraux et conventionnés secteur 1 dont à minima 2 médecins généralistes et 1 professionnel paramédical (infirmier, kinésithérapeute, ...).
    - ✓ activités de soins sans hébergement.
    - ✓ offrir à la population de son territoire, en un même lieu, un ensemble de services de santé de proximité tant en matière de soins que de prévention et d'éducation pour la santé.
    - ✓ répondre à un cahier des charges imposé par les Agences Régionales de Santé (ARS)
- **Proposition**
  - Afin d'encourager la création de telles structures, création d'un dispositif général de soutien à l'installation des maisons de santé.
    - ✓ Subvention de 2 000 € maximum ;
    - ✓ Seules les «Maisons de Santé Pluri-professionnelles» qui répondent au cahier des charges de l'ARS sont éligibles ;
    - ✓ Dépenses d'installation de la MSP sont éligibles ;
    - ✓ La MSP doit être située sur le territoire de COTELUB.

[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)

A. Gueydon : A quoi correspondent les 2000 € ?

Monsieur le Président : C'est la demande faite par la Maison de Santé Pluridisciplinaires (MSP)

A. Gueydon : Est-ce que ce dispositif est valable pour toutes les MSP ?

Monsieur le Président : Oui

M. Duval : Est-ce qu'il est possible d'obtenir des financements croisés ?

F. Roger : Dans ce cadre c'est possible.

P. Aubeis n'a pas participé aux débats, ni au vote.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à la majorité,  
35 voix POUR



**8. Attribution d'une subvention à la Maison de Santé Pluri-professionnelles Les Glycines**  
**Rapporteur : Mylène Garcin**

- **Contexte**
  - Dispositif de soutien aux MSP
  - La MSP Les Glycines, située à La Tour d'Aigues, a formulé une demande de subvention pour s'équiper d'un logiciel médical de coordination labélisé
- **Proposition**
  - Cette demande est éligible au dispositif de soutien.
  - Attribuer une subvention de 2 000 € à la MSP Les Glycines ;

[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)

*P. Auboïs n'a pas participé aux débats, ni au vote.*

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

*La proposition est validée à la majorité,  
35 voix POUR*




**9. Avenant DSP exploitation des crèches - Ajout de la crèche de La Tour d'Aigues**  
**Rapporteur : Mylène Garcin**

- **Contexte**
  - COTELUB a confié, par contrat de Délégation de Service Public, la gestion des crèches de Villelaure, Mirabeau et Cadenet à la SPL Durance Pays d'Aigues du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2025.
  - Ce contrat a été passé en «quasi-régie»
  - En mars 2021, le conseil a approuvé le principe de la Délégation de Service Public à la SPL Durance Pays d'Aigues pour la crèche de La Tour d'Aigues.
- **Proposition**
  - Avenant au contrat pour l'exploitation des crèches de Villelaure, Mirabeau et Cadenet afin d'y ajouter la crèche de La Tour d'Aigues.
  - Participation financière de COTELUB évaluée à 239 268 € par an pour la crèche de La Tour d'Aigues

[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)

*J. Richaud : Qui a obtenu la DSP ?*

*Monsieur le Président : la SPL*

*J. Richaud : Mais je ne comprends pas, pourquoi il y a une DSP en plus de la SPL et de Cotelub ? Pourquoi ne pas faire directement une DSP ?*

*JF. Lovisolo : Il y a trois modes de gestion possibles : directe, mise en concurrence, intermédiaire, celle choisie, c'est-à-dire créer une SPL qui évite la mise en concurrence.*

*F. Roger : Pour autant il faut un acte juridique entre COTELUB et la SPL pour définir le cadre d'action. Ce contrat prend la forme d'une Délégation de Service Public (DSP) mais sans mise en concurrence.*

*R. Brette : Concrètement on finance la SPL qui répercute sur les crèches ?*

*J. Richaud : Si ! on continue à financer les crèches*

*Monsieur le Président : Non ! on ne finance que la SPL. C'est la SPL qui gère les crèches, il n'y a plus d'associations. C'est ce que ne comprend pas le Président de la crèche de Cucuron qui envisage de licencier le personnel.*

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

*La proposition est validée à l'unanimité,  
36 voix POUR*



**10. Attribution du marché public gestion et exploitation du  
relai petite enfance de COTELUB**  
**Rapporteur : Mylène Garcin**

➤ **Caractéristiques :**

- Lieux d'information pour les parents et pour les assistantes (prestations, droits, démarches et disponibilités d'accueil),
- Lieux de rencontre entre assistantes pour rompre l'isolement et se professionnaliser (conférences et réunions thématiques sur les besoins de l'enfant),
- Lieux d'animations pour les enfants (activités d'éveil, visites, fêtes).

➤ Durée : 4 ans du 01/01/2022 au 31/12/2025, avec clause de revoyure

➤ Mise à disposition de matériel et de mobilier

➤ **Détachement d'office des 2 animatrices**

➤ Montant du marché RPE : 63 377 € en 2022

[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)

J. Richaud : Avec ce contrat, ils ne nous demandent plus rien ?

F. Roger : Non

M. Duval : Ils sont basés où ?

F. Roger : A la Maison de la Petite Enfance à Cadenet et au Transfo à La Tour d'Aigues

A. Gueydon : Une question de S. Khalizoff : quid du CEJ ? Qui le signe ?

Monsieur le Président : C'est une traduction de la politique de COTELUB, via un contrat avec la CAF, c'est donc COTELUB.

M. Garcin : Ce sont les collectivités qui signent le CEJ !

F. Laroche : Quel est le nombre de parents concernés ? Quelle est l'activité de ce service ?

F. Roger : Cette information sera dans un rapport annuel. Ce rapport existe, il est envoyé à la CAF chaque année. Mais il est vrai que nous ne le communiquons pas. Nous allons reprendre ce rapport et le mettre en forme pour vous le présenter.

E. Maurel : Est ce que nous avons la liste des assistantes maternelles ?

F. Roger : Oui, elle est tenue à jour avec le nombre d'enfants et les disponibilités des assistantes maternelles.

Question de S. Khalizoff : Pourquoi le personnel est à temps partiel ?

F. Roger : Parce que c'est la rencontre des besoins de COTELUB et de ceux des agents.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité,  
36 voix POUR

## 11. Parc d'Activités Le Revol - Vente du lot 4-3 à la SCI Philip'Eau

Rapporteur : Jean-François Lovisolo



### Lot 4.3 : Attribution du terrain à la SCI Philip'eau

**Dirigeant :** Salvador Meynard

**Activité :** Bureau d'étude spécialisé en eau, assainissement, voirie

**Implanté sur la zone depuis 2015** (Cabinet Tramoy). Société en plein développement qui se trouve actuellement à l'étroit.

**Projet :** Création de nouveaux bureaux + parking pour accueillir les nouvelles embauches

**Perspectives d'embauches :** + 4 salariés

**Prix du terrain :** 41,50 € HT / m<sup>2</sup> soit 46 646 €

[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)

R. Brette : Pourquoi ils ne récupèrent pas la partie habitation ?

JF. Lovisolo : Il y a un changement sur la zone du Revol, plus aucun logement n'est accepté et parce que ce n'est pas leur besoin.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité,  
36 voix POUR

## 12. Abrogation de la délibération n°2016-076 portant cession des lots 8-1 et 8-2 du parc d'activités Le Revol

Rapporteur : Jean-François Lovisolo



**Lots 8-1 – 8-2 : Abrogation de la délibération actant la cession des lots à la SCI JBF (GENETEC)**

**2015** : Attribution des lots 4-1 – 4-2 – 4-3

**2016** : Changement de l'attribution en faveur des lots 8-1 et 8-2

**2019** : Avenant au compromis

**2021** : Dénonciation du compromis pour non réalisation des conditions suspensives

→ Attribution du terrain à la société ADS Design (SCI LIVES)

[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)

*JF. Lovisolo : Il y a eu plusieurs prolongations du compromis, sans suite ; l'entreprise nous balade.*

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

*La proposition est validée à l'unanimité,  
36 voix POUR*

### 13. Parc d'Activités Le Revol - Vente des lots 8-1 et 8-2 à la SCI LIVES

Rapporteur : Jean-François Lovisolo



**Lots 8-1 – 8-2 : Attribution du terrain à la société ADS Design (SCI LIVES)**

**Dirigeant :** Yves Nunziato

**Activité :** Conception, fabrication et commercialisation de structures d'aménagement et/ ou de décoration à caractères lumineux et non lumineux

**Société** en plein développement actuellement en location dans la zone d'activités de Pertuis

**Projet :** Création d'un bâtiment de 1 000 m<sup>2</sup> au sol + 100 m<sup>2</sup> en R+1

**Emplois :** 7 salariés + 2 embauches à court terme

**Prix du terrain :** 41,50 € HT / m<sup>2</sup> soit 167 826 €

[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)

JF. Lovisolo : Belle entreprise avec 14 salariés ; ils sont pressés

E. Maurel : Combien de lots restent à vendre ?

JF. Lovisolo : 2 ; on a rencontré 3 entreprises dont 2 belles. En principe il ne reste plus de terrain à vendre.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité,  
36 voix POUR

## 14. Convention de co-financement de Click&Cotelub avec la Caisse des dépôts et consignations

Rapporteur : Jean-François Lovisolo



Dispositif lancé début décembre 2020

Financement de 20 000 € obtenu de la part de la banque des territoires

→ nécessite la signature d'une convention

### 1<sup>er</sup> bilan à 6 mois :

- 2 400 € de ventes directes (+ effet vitrine non quantifié)
- Des commerçants volontaires, engagés et impliqués
- Les limites identifiées : un territoire diffus et une offre limitée

### Les actions en cours :

- Mise en place d'un service de livraison à domicile
- Adhésion de nouveaux professionnels : accessible gratuitement pour les commerçants, les producteurs et les artisans du territoire réalisant de la vente de produits (pas de prestation de service)

Coût total de l'opération	
Mise en place de la plateforme	36 000 €
Contrat de service annuel	3 000 €
Service de livraison (jusqu'à décembre)	12 350 €
<b>Total</b>	<b>51 350 €</b>
Financement Banque des territoires	20 000 €
<b>Reste à charge COTELUB</b>	<b>31 350 €</b>

www.cotelub.fr

J. Richaud : Il n'y a pas de changement sur l'existant ?

JF. Lovisolo : Non aucun, c'est juste une demande de subvention sur ce qui a été mis en place.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité,  
36 voix POUR

## 15. Convention de partenariat avec la CCPAL et mise à disposition de service – Prolongation

Rapporteur : Catherine Serra



PLAN CLIMAT

Prolongation des conventions actuelles afin de permettre à COTELUB et la CCPAL de bénéficier des 25 000 € restants de la subvention de l'ADEME (enveloppe initiale à 60 000 €).

Il est proposé d'opérer un décalage de 4 mois demandé jusqu'en décembre 2021 afin de bénéficier de cette aide. Les actions de communication au regard du contexte sanitaire n'ont pas pu être réalisées dans les délais.

www.cotelub.fr

## 15. Convention de partenariat avec la CCPAL et mise à disposition de service – Prolongation

Rapporteur : Catherine Serra



### 1<sup>ère</sup> convention Mise à disposition partielle de service : Avenant

La présente convention était prévue pour une durée de (3) trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 jusqu'au 31 Août 2021 inclus.

Celle-ci est renouvelée par reconduction expresse pour une durée de 4 mois supplémentaire conformément à la prolongation de la durée de la subvention par l'ADEME. La convention prendra fin le 31 décembre 2021.

Les parties ont la faculté de résilier la présente convention sous réserve du respect d'un préavis de 6 mois notifié par courrier recommandé avec accusé de réception avant l'achèvement de la convention (l'amortissement des matériels nécessaires au service devra alors être pris en charge à 50% par chacune des parties)

L'exercice de ce droit contractuel ouvre droit à une indemnisation pour l'une ou l'autre des parties à raison des sommes prises en charge pour l'application de la présente convention



PLAN CLIMAT

### 2<sup>ème</sup> convention Mise à disposition partielle de service : Avenant

La présente convention était prévue pour une durée de (3) trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 jusqu'au 31 Août 2021 inclus.

Celle-ci est renouvelée par reconduction expresse pour une durée de 4 mois supplémentaire conformément à la prolongation de la durée de la subvention par l'ADEME.

La convention prendra fin le 31 décembre 2021.

Les parties ont la faculté de résilier la présente convention sous réserve du respect d'un préavis de 6 mois notifié par courrier recommandé avec accusé de réception avant l'achèvement de la convention (l'amortissement des matériels nécessaires au service devra alors être pris en charge à 50% par chacune des parties)

L'exercice de ce droit contractuel ouvre droit à une indemnisation pour l'une ou l'autre des parties à raison des sommes prises en charge pour l'application de la présente convention.

**L'objectif d'élaborer des nouvelles conventions COTELUB/CCPAL à compter de janvier 2022**

www.cotelub.fr

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

*La proposition est validée à l'unanimité,  
36 voix POUR*

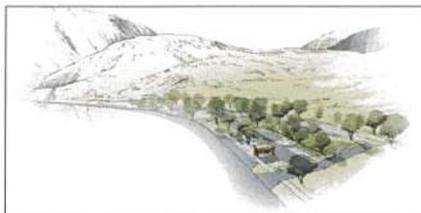
16. Appel à projets relatif aux transports collectifs en site propre et pôles d'échange multimodaux par le Ministère chargé des transports

Rapporteur : Catherine Serra



Délibération dans le cadre de l'appel à projet relatif au TCSP et PEM

RÉALISATION D'UN PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE DIMENSION REGIONALE A MIRABEAU (84)



www.cotelub.fr

16. Appel à projets relatif aux transports collectifs en site propre et pôles d'échange multimodaux par le Ministère chargé des transports

Rapporteur : Catherine Serra



Rappels de l'appel à projet

**Objectif :** promouvoir de nouveaux projets de transport collectif en site propre (TCSP) ainsi que de pôles d'échanges multimodaux (PEM).

**Candidature de COTELUB :**

- **Avril 2021 :** rédaction d'un dossier de candidature / échanges techniques avec le Ministère chargé des transports et la DREAL PACA  
→ Dépôt du dossier le 30 avril 2021  
→ Soutenance orale réalisée auprès du GART le **16 juin**
- **Eté 2021 :** sélection des projets lauréats par le ministre chargé des transports
- **Septembre 2021 :** résultats des lauréats avec la mention des subventions accordées

www.cotelub.fr



**16. Appel à projets relatif aux transports collectifs en site propre et pôles d'échange multimodaux par le Ministère chargé des transports**  
**Rapporteur : Catherine Serra**

### Nécessité d'une délibération

Demande administrative spécifiée dans le dossier de candidature :

« Une délibération du porteur de projet approuvant la candidature »

Au vu du délai et comme convenu avec les services de l'Etat en charge de l'appel à projet, COTELUB avait transmis un projet de délibération non signé.

> Le Conseil Communautaire du 22 juillet 2021 doit donc délibérer pour valider la candidature de COTELUB sur ce dossier.

[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)



**16. Appel à projets relatif aux transports collectifs en site propre et pôles d'échange multimodaux par le Ministère chargé des transports**  
**Rapporteur : Catherine Serra**

### Zoom sur Le GART

**Qu'est ce que le GART ?**  
Groupement des autorités responsables de transport

Groupement de collectivités organisé sous le statut d'une association, créé en 1980 pour réfléchir à des solutions face au développement massif de l'automobile.

**Mission :**  
Soutenir les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) et défendre leurs intérêts : expertise (centre de ressources), échange d'expérience (groupes de travail, formations) et influence (rôle de porte-parole des AOM auprès du gouvernement, services de l'État, instances européennes...)

Président : Louis Nègre

Cotisation d'adhésion pour les AOM : 1 000€/an

[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)

*Remarque de S. Khalizoff : Problème de Cadenet pour le lien avec les bus de la Métropole ; le parking est trop loin de l'arrêt de bus.*

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

*La proposition est validée à l'unanimité,  
36 voix POUR*

## 17. Convention d'utilisation des déchetteries du Sud Luberon

(Vaugines & Lauris)

Rapporteur : Michel Partage



- **Contexte**

- Dans le cadre de l'intégration des communes de Cadenet et Cucuron, dès 2017 une convention a été passée avec la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse (LMV) pour proposer un service de proximité avec les déchetteries de Vaugines et Lauris.
- La précédente convention s'est achevée le 31 décembre 2020.

- **Proposition**

- Afin de maintenir l'accès à ces déchetteries pour les usagers du territoire de COTELUB, une nouvelle convention est proposée pour la période 2021-2023.
- Reconduction de la convention pour une durée de 3 ans

www.cotelub.fr

*M. Partage : Rappel sur les conventions Lauris / Vaugines – Pertuis*

*La précédente convention avait une durée de 2 ans en raison de la création de la plateforme pour les déchets verts, donc cette convention avait été signée un peu à l'aveugle.*

*Les apports de COTELUB représentent 56 % des apports mais le coût est très élevé.*

*14,28 € COTELUB*

*14,91 € Pertuis*

*37 €*

*Il n'y a pas de discussion possible avec le Président de LMV.*

*E. Maurel : Pourquoi ils ne vont pas à Pertuis ?*

*J. Richaud : Il n'est pas possible de conventionner que pour Vaugines ?*

*M. Partage : Sur Lauris le coût n'est pas énorme*

*J. Panattoni : Mais pourquoi on ne signe pas une convention plus courte ?*

*M. Partage : C'est le temps de la décision*

*F. Roger : Il n'y aura pas de changement d'ici 3 ans, nous n'avons pas de solution alternative rapide.*

*Monsieur le Président : Il y a une vraie décision à prendre. Il n'y a pas de discussion possible avec le Président de LMV et plus largement avec le SIECEUTOM.*

*M. Partage : Nous n'avons pas non plus de visibilité sur les bios déchets*

*M. Duval : C'est une information qu'il faut faire circuler. On ne connaît pas ce coût des différentes déchetteries. Il faut rationaliser les choses. Et au-dessus de 18 passages par an, il se passe quoi ?*

*F. Roger : Les usagers sont refusés, en principe.*

*A. Gueydon : Comment est fixé ce prix ?*

*F. Roger : C'est en fonction du volume et de la proportion de « COTELUBIENS ».*

*JF. Lovisolo : LMV ne nous fait pas de cadeau mais on doit sourire... !*

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

*La proposition est validée à l'unanimité,  
36 voix POUR*

## 18. Projet de territoire

Rapporteur : Geneviève Jean



COTELUB 2050  
PROJET DE TERRITOIRE

- **UNE PHILOSOPHIE, des VALEURS, des AMBITIONS...PRÉSERVATION, INNOVATION, ÉQUITÉ**
  - Une solidarité affirmée
  - Un respect de l'environnement
  - Une mobilité adaptée et adaptable
  - La volonté d'un développement de territoire maîtrisé
  - La préservation de notre écrin de nature donné en héritage : Le Luberon bordé par la Durance

[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)

## 18. Projet de territoire

Rapporteur : Geneviève Jean

- **Des ambitions : préservation, innovation, équité**
  - Une qualité de services de proximité équitable
  - Une attractivité économique moderne en lien avec la ruralité
  - Un aménagement du territoire équilibré
  - Une transition écologique basée sur l'innovation
- **4 orientations**
  - **Orientation 1 : La préservation de services de proximité de qualité**
    - ✓ **L'accompagnement de notre jeunesse vers l'autonomie**
      - ❖ L'accompagnement de proximité des jeunes vers la citoyenneté et vers l'emploi avec notamment la présence de médiateur de rues et/ou d'éducateur
      - ❖ L'animation avec la création d'activités de loisirs qui permettent de créer une dynamique locale avec un objectif d'autonomisation des jeunes
      - ❖ Un plan de mobilité
    - ✓ **L'accueil de la petite enfance**
      - ❖ Le développement des Relais Parents Assistantes Maternelles et notamment le volet Itinérant ;
      - ❖ La création de Maison d'Assistante Maternelle et/ou de jardins d'éveil afin de diversifier et augmenter l'offre de places sur le territoire ;
      - ❖ Le développement des Lieux d'Accueil Enfants Parents ;

[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)

## 18. Projet de territoire

Rapporteur : Geneviève Jean

### ✓ Une offre culturelle, sportive et de loisir ouverte à tous

- ❖ Dans le domaine culturel, création d'un festival des arts de la rue de renommée internationale pour 2030
- ❖ Dans le domaine sportif, politique de développement de la pratique de l'escalade et devenir une référence en la matière
  - par l'exploitation de sites naturels ;
  - en permettant d'accueillir des compétitions sportives de haut niveau sur structures artificielles en extérieur, en faisant un élément d'attractivité touristique majeur.
  - à partir de l'Étang de la Bonde des événements sportifs seront mis en place hors période estivale ; tels que Triathlon, marathon, natation
- ❖ En terme de loisirs
  - développement d'équipements structurants et attractifs
  - un événement de récurrence à minima mensuelle sera lancé sur le territoire

### ✓ Une offre de logement adaptée à une démographie maîtrisée

- ❖ Le SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) devra être adopté avant 2026, il sera la traduction de cette volonté de croissance maîtrisée et de mixité des populations

## 18. Projet de territoire

Rapporteur : Geneviève Jean

### • Orientation 2 : Une attractivité économique et touristique de terroir

- Un tourisme d'exception et d'activités de pleine nature
  - ❖ le tourisme, moteur de notre économie
  - ✓ Des aménagements majeurs à vocation touristique, étang de la Bonde locomotive du tourisme local.
- Aménagement de voies vertes
  - ✓ Valoriser les itinéraires existants (Le pays d'aigues à Vélo)
  - ✓ Se positionner au sein des grands schémas vélo (EV8, voie verte val de Durance)
  - ✓ Aménagement de liaisons douces autour de l'étang de la Bonde, sur l'emprise foncière des anciens canaux d'alimentation de l'étang. La première étape pourrait être la création du tronçon étang de la Bonde – La tour d'Aigues
- La création d'un lieu emblématique
  - ✓ L'aménagement du château de Cadenet afin de créer un lieu emblématique et un autre point d'attractivité fort pour le territoire
- Des usages d'activités de pleine nature compatibles avec un aménagement durable
  - ✓ Sécurisation des itinéraires touristiques cyclistes et pédestres,
  - ✓ Aménagement et développement de chemins de randonnées,
  - ✓ Des animations ludiques et éducatives, comme des parcours d'interprétation de la faune et de la flore,
  - ✓ Le développement d'hébergements touristiques insolites basés sur un réseau de cabanons (acquisition par une collectivité locale) dans les vignes,
  - ✓ Le développement d'hébergements d'exception. Le développement d'une signalétique de territoire.
- Signalétique
  - ✓ Charte signalétique
  - ✓ Charte esthétique des devantures commerciales
  - ✓ L'harmonisation des mobiliers urbains

## 18. Projet de territoire

Rapporteur : Geneviève Jean

- **Orientation 2 : Une attractivité économique et touristique de terroir**

- Un territoire d'excellence alimentaire et gastronomique

- ✓ Le soutien à une agriculture vertueuse

- ❖ SCOT sera un outil de protection des terres agricoles prioritaires
- ❖ Création d'un label local
- ❖ Irrigation des terres agricoles du nord du territoire
- ❖ Politique foncière de rachat et de gestion des terres agricoles
- ❖ Possibilité d'étendre la politique foncière mise en place à Cadenet, à savoir le partenariat avec la SAFER
- ❖ Substitution de COTELUB aux communes qui le souhaitent afin de porter les acquisitions foncières

- ✓ Le soutien aux débouchés locaux de l'agriculture

- ❖ L'élaboration d'un plan alimentaire à l'échelle intercommunale
- ❖ La création d'une charte des marchés de producteurs dès 2024
- ❖ Le maintien et le renforcement des soutiens et des partenariats avec les acteurs du monde agricole

## 18. Projet de territoire

Rapporteur : Geneviève Jean

- **Orientation 2 : Une attractivité économique et touristique de terroir**

- Un développement des entreprises, du commerce et de l'artisanat

- ✓ développement du commerce :

- ❖ Accompagnement des communes sur la préemption des fonds de commerce et des murs,
- ❖ Maintien de la convention tripartite de garantie d'achat avec l'EPF,
- ❖ Permettant un effet levier à la politique commerciale locale de soutien.

- Une filière bois valorisée

- ✓ regroupement d'acteurs privés au sein d'une association syndicale existante ou à créer
- ✓ bourse d'échanges de terrains afin de permettre le développement d'exploitations viables
- ✓ L'implantation d'une entreprise de transformation du bois est indispensable pour créer une vraie filière, via le SCOT établissement d'un périmètre foncier

- Le développement et l'optimisation de zones d'activités à vocation économique

- ✓ immobilier artisanal, petites parcelles, zones de stockage, bureaux adaptés au tertiaire technologique (bureaux + showroom + espaces d'expérimentation)
- ✓ entre 3 Ha (fourchette basse) et 15 Ha (fourchette haute) pour des besoins à 15 ans

## 18. Projet de territoire

Rapporteur : Geneviève Jean

- **Orientation 2 : Une attractivité économique et touristique de terroir**
  - La revitalisation des centres bourgs et le soutien aux commerces de proximité
    - ✓ accompagner les communes dans leur politique de revitalisation des centres bourgs
    - ✓ mettre en place d'une charte signalétique des commerçants et l'aide à la réalisation de leurs devantures
    - ✓ création d'espaces de coworking
    - ✓ développement de réseaux de commerçants du territoire
  - Le développement de l'artisanat
    - ✓ création d'un ou plusieurs villages d'artisans

## 18. Projet de territoire

Rapporteur : Geneviève Jean

- **Orientation 3 : Un aménagement équilibré et respectueux de l'environnement**
  - Une connectivité déployée sur tout le territoire
    - ✓ Déploiement du WiFi et de la 5 G
    - ✓ Déploiement du très haut débit
  - Un territoire équilibré par un maillage des mobilités
    - ✓ Développement de l'inter modalité, par l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux à Cadenet, La Tour d'Aigues et Mirabeau
  - Projet ambitieux autour de la gare de Mirabeau,
    - ✓ Ouverture d'une halte ferroviaire à Mirabeau avec un espace de coworking et des salles de réunion à disposition notamment d'Iter/Cadarache.
  - Le développement des modes doux...
  - Le développement des mobilités alternatives
    - ✓ Rézo Pouce
    - ✓ Troc trajets
    - ✓ Espaces de covoiturage
    - ✓ Promotion du vélo sous toutes ses formes

## 18. Projet de territoire

Rapporteur : Geneviève Jean

- **Orientation 3 : Un aménagement équilibré et respectueux de l'environnement**
  - Une gestion de l'eau et l'aménagement de nos rivières
    - ✓ La gestion et l'entretien des cours d'eau
      - ❖ priorité maintenue sur la protection des personnes et des biens, sur l'ensemble des bassins versants
  - La gestion de l'eau potable
    - ✓ Soutien au maintien et à la garantie de la mutualisation et la péréquation financière garantissant aux usagers un prix de gestion de l'eau identique sur l'ensemble du territoire.
    - ✓ Obtenir la révision du schéma d'extension des réseaux d'eau potable afin d'alimenter le plus grand nombre de foyers.
    - ✓ Soutenir l'accès à l'eau pour tous, et peser afin d'obtenir des services de l'Etat et de la SCP la possibilité d'utiliser l'eau brute en la transformant en eau potable.
    - ✓ Soutien à la mise en place par les acteurs publics et privés de dispositifs de récupération d'eau de pluie pour les espaces verts notamment

## 18. Projet de territoire

Rapporteur : Geneviève Jean

- **Orientation 4 : Une transition écologique volontaire et innovante**
  - ✓ L'objectif est d'atteindre l'autosuffisance et donc l'autonomie énergétique en circuit court à horizon 2050. L'utilisation des ressources locales est le fondement du projet.
    - ❖ diminution de la consommation énergétique par l'amélioration thermique des bâtiments,
    - ❖ utilisation du bois (voir politique foncière de reconquête des forêts), implantation de chaudières bois consommant les essences locales,
    - ❖ le soleil (implantation de photovoltaïque) développement des centrales villageoises....
    - ❖ création de réseaux de chaleurs
    - ❖ construction d'une unité de traitement des déchets productifs d'énergie
  - ✓ Une étude globale à l'échelle du territoire sera un préalable indispensable afin de construire le plan d'action menant à cette autonomie en 2050
  - ✓ La pédagogie et l'information sont des préalables indispensables à la réussite de ce volet du projet de territoire
  - Vers un territoire résilient
    - ✓ Améliorer la performance énergétique des bâtiments communautaires
    - ✓ Etude de potentiel du stockage carbone : COTELUB terre d'expérimentation pour l'utilisation des charbonnières pour stocker le carbone



**18. Projet de territoire**  
**Rapporteur : Geneviève Jean**

- **Orientation 4 : Une transition écologique volontaire et innovante**
  - Une valorisation des déchets
    - ✓ Créer les conditions d'autonomie et d'indépendance de COTELUB en développant une ou des installations de gestion ou de traitement des déchets permettant à COTELUB d'être un acteur incontournable de ce domaine
    - ✓ Garantir le prix juste pour le traitement des déchets
    - ✓ Augmenter notre capacité à traiter les déchets de notre territoire et organiser une partie du traitement sur place (méthanisation, compost...)
    - ✓ Expérimenter pour aller vers du zéro déchet, innover en matière de partenariat avec les structures locales et les citoyens
    - ✓ Développer la collecte et la valorisation des bio-déchets
  - Une exemplarité en terme gestion publique
    - ✓ Réduire l'impact écologique des bâtiments en améliorant leurs performances énergétiques
    - ✓ Produire de l'électricité renouvelable en équipant les toitures de photovoltaïque ou en créant des ombrières photovoltaïques sur les parkings publics

[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)

G. Jean : Après plus d'un an on a réussi à écrire un projet qui prend en compte tous les séminaires qui ont eu lieu, même si on aurait souhaité plus d'échanges.

Ma proposition est de faire un point régulier avec un groupe de travail sur l'avancée du projet

M. Simos : Merci pour l'évolutivité du projet. J'ai deux remarques :

- A. Pas assez développé sur le maintien à domicile des personnes âgées notamment,
- B. Pas assez précis sur les risques d'inondations et d'incendies

Monsieur le Président : Pour GEMAPI il existe un groupe de travail et pour l'incendie, nous avons l'idée de créer un PSC intercommunal.

M. Simos : Ce n'est pas une critique mais des avis constructifs.

G. Jean : Pour les personnes âgées nous n'avons pas la compétence pour l'instant. Un travail est lancé pour voir si on transfère la compétence à terme.

M. Duval : Quelles sont les modalités de communication avec la population ?

Monsieur le Président : La communication sera réalisée après la rédaction du PPI.

R. Brette : J'ai une demande d'information de la part de JL. Borel : quels seront les indicateurs de suivi ? Diffusion large ?

G. Jean : Comme dit précédemment, il y aura le groupe de travail

Monsieur le Président : La réalisation du PPI sera un bon indicateur.

Question écrite de La Bastide des Jourdans : Quelles sont les contraintes du projet de territoire sur les PLU ?

Monsieur le Président : Le projet de territoire ne contraint pas mais donne une tendance, qui sera traduite dans le SCOT.

A. Gueydon : Il n'y a pas que la communication des investissements comme indicateur.

Monsieur le Président : Donne-moi des exemples ? D'autres indicateurs pertinents ?!

JM. Brabant : Oui, il serait intéressant de faire une évaluation du fonctionnement.

Monsieur le Président : On peut mettre en place des indicateurs qualitatifs. Je vous invite à m'en proposer.

M. Jaubert : Peut-être inviter des professionnels dans les groupes de travail pour aider à définir certains choix et indicateurs ?

Monsieur le Président : Cela veut dire : 1 organiser – 2 définir - si externalisation des compétences.

K. Mouret : Cela peut être traité dans le groupe de travail de suivi

M. Jaubert : La présence des citoyens est aussi un élément de communication et de connaissance. Mais il est essentiel de trouver au sein de la population des compétences mobilisables.

F. Bonnet : On reprend notre souveraineté par rapport au PNRL, pour le photovoltaïque par exemple.

Monsieur le Président : Le PNRL c'est nous.... Encore faut-il y aller et s'exprimer.

A. Gueydon : Il y a quand même des manques, sur la vieillesse par exemple, la revitalisation des centres bourgs est peu développée.

G. Jean : C'est une question de compétence.

JF. Lovisolo : C'est une question de point de vue sur la place de COTELUB. Se recentrer sur trois thèmes/actions fortes et utiles aux habitants. Il faut revoir la forme du document notamment sur le commerce de proximité : sur le fond la revitalisation est traitée.

Désaccord de S. Khalizoff sur la 5G.

J. Panattoni : Dans les groupes de travail il n'y aura que des conseillers communautaires ?

Monsieur le Président : Le groupe de travail finances spécifique au projet de territoire est ouvert aux conseillers municipaux mais il est de votre responsabilité de faire le lien avec la commune et le Maire.

K. Mouret : Mais comment peut-on travailler sur le PPI sans avoir défini les priorités ?

A. Gueydon : S. Khalizoff qui m'a donné procuration souhaite s'abstenir sur le vote du projet de territoire. Il y a des points traités lors des différents séminaires qui n'apparaissent que partiellement.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à la majorité,  
35 voix POUR  
1 ABSTENTION – S. Khalizoff

**19. Schéma de Développement Touristique**  
**Rapporteur : Jean-Marc Brabant**

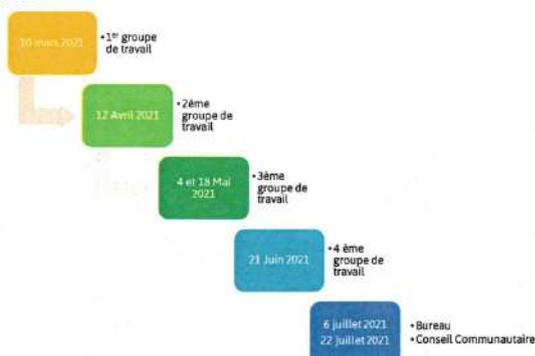
**SCHEMA DE DEVELOPPEMENT  
 TOURISTIQUE 2021-2026  
 ET LA CONVENTION D'OBJECTIFS**



**19. Schéma de Développement Touristique**  
**Rapporteur : Jean-Marc Brabant**

**Méthodologie d'élaboration :**

Composition du groupe de travail : M Brabant, Mme Bastié, Mme Richaud, M Gueydon,  
 Mme Maugan Curnier, M Borel, Mme Jean, Mme Bonety, M Melino, Mme Lebouc  
 Réunion avec OTI : Mme Chantel, M Doglioti, M Locquen  
 Sources des données pour l'élaboration du Diagnostic (Office de Tourisme et Vaucluse  
 Provence Attractivité



## 19. Schéma de Développement Touristique

Rapporteur : Jean-Marc Brabant

Le Diagnostic

- Le territoire
- La mobilité
- L'offre d'hébergement
- Les activités
- La clientèle
- L'image de la destination et marketing territorial
- La coordination de l'action touristique
- Les retombées économiques
- Le tourisme comme secteur économique

## 19. Schéma de Développement Touristique

Rapporteur : Jean-Marc Brabant

L'analyse du diagnostic permet de mettre en perspective les forces et les faiblesses de l'offre territoriale mais aussi les opportunités et menaces. Il ne s'agit pas de porter un jugement de valeur sur le territoire mais bien d'avoir une analyse objective de la situation.

### FORCES

- Un patrimoine naturel et culturel riche et reconnu qui favorisent les activités touristiques
- Produits locaux et agriculture de qualité
- Une capacité d'initiative des territoires qui s'appuie sur des partenariats
- Emplacement du territoire à proximité de sites touristiques attractifs et à 1 h de la mer et de la montagne
- Un territoire rural agricole et touristique qui dispose d'un important potentiel et d'une économie résidentielle dynamique
- Mobilité : stationnement gratuit, itinéraires VLP existants, itinéraires randonnées
- Hébergements : une offre diversifiée avec une majorité d'hôtellerie de plein air
- Multitude d'hébergeurs / Une large gamme de modes d'hébergements
- Offre de commerces et de restaurations diversifiés
- Présence numérique du territoire en matière de tourisme
- Déploiement de la fibre optique sur le territoire
- Diversité des activités de pleine nature

## 19. Schéma de Développement Touristique

Rapporteur : Jean-Marc Brabant

### FAIBLESSES

- Saisonnalité de la fréquentation (mi juillet- mi aout)
- Mobilité : Usage prédominant de la voiture individuelle, offre de TC peu attractif pour les touristes, absence de site propres pour le Vélo
- Activités : Pas d'accès au Luberon toute l'année Manque de visibilité signalétique/manque de cohérence/balissage Manque de cohérence dans les applications ou la présentation des activités Manque de maillage entre les modes doux pour les loisirs
- Hébergements : une offre hôtelière représentant 5% de l'offre vaclusienne
- Multitude d'hébergeurs qui ne sont pas tous à l'OTI
- L'impact de la crise sanitaire sur les secteurs tel que la restauration et des commerces après des mois de fermeture.
- Mise en réseau des acteurs du tourisme
- Offre touristique lisible
- Peu de package
- Un manque d'homogénéisation pour les composantes du séjour (transferts, hébergements, services)
- Qualité du Wifi Qualité de la couverture mobile
- Une offre d'emplois salariés assez limitée
- Absence de données globales et de suivi de l'économie touristique,
- Peu de visibilité de l'offre d'événements au-delà du territoire

## 19. Schéma de Développement Touristique

Rapporteur : Jean-Marc Brabant

### OPPORTUNITES

- Une demande croissante de produits locaux
- Valorisation de produits locaux
- D'importantes ressources de l'économie résidentielle
- Dynamique dans le secteur de l'oenotourisme
- Mobilité : Une proximité d'équipements de transport d'intérêt national et régional mais des niveaux d'accessibilité variable: Loi LOM/création voie verte/PEM/réouverture de gare/prise de conscience des élus sur le sujet
- Le développement d'une offre multi-saison Hébergements : fédérer l'ensemble des hébergeurs et de se faire labelliser pour améliorer la qualité/
- Maintenir ou développer un bon niveau de nuitées touristiques Répondre au besoin de rupture que l'on cherche dans la destination rurale Jouer la différence avec la vie citadine : hébergement, aucune contrainte horaire, activités ludiques - Faire de la Nature une destination idéale pour des longs et courts séjours
- Miser sur l'itinérance douce (« slow tourisme ») et des activités à forte valeur ajoutée comme la randonnée pédestre, le tourisme à vélo,
- Valoriser les événements et les activités sportives, la gastronomie, l'art de vivre, la culture, le patrimoine rural...
- Territoire préservé et authentique

## 19. Schéma de Développement Touristique

Rapporteur : Jean-Marc Brabant

### MENACES

- Le changement climatique
- La crise sanitaire et économique
- Un tarissement des ressources financières
- Une concurrence des destinations touristiques
- Une tension sur la ressource en eau, sur la ressource foncière, sur les écosystèmes, sur les paysages
- Mobilité: mise en place aout 2024
- Sur la reprise agricole et la transmission
- L'impact des flux touristiques mal répartis sur le territoire et concentré sur la même période
- Méconnaissance de la diversité de l'offre

## 19. Schéma de Développement Touristique

Rapporteur : Jean-Marc Brabant

### LA STRATEGIE

Au regard du diagnostic et de l'analyse SWOT qui en découle, COTELUB souhaite maintenir ses forces qui lui permettent d'être un territoire touristique attractif tout en essayant de pallier à ses faiblesses pour l'être davantage. Ce territoire à taille humaine peut continuer de saisir les opportunités grâce à sa grande réactivité et à la richesse de son tissu local et de ses partenaires.

COTELUB est comme tout territoire soumis à des menaces qu'elle essaiera à son niveau de réduire et d'atténuer.

Les élus et les partenaires souhaitent que la destination Luberon sud tourisme permette aux touristes/visiteurs de vivre des expériences plus respectueuses, plus connectées à l'environnement, à la culture locale et patrimoniale qui les entourent, en privilégiant les rencontres locales et ainsi contribuer de manière positive et équitable au développement économique du territoire et à l'épanouissement des individus qui y vivent.

  
COTELUB

## 19. Schéma de Développement Touristique

**Rapporteur : Jean-Marc Brabant**

### Plan d'Actions

**ANIMATION TOURISTIQUE PORTEE PAR L'OTI**

**Animation de réseau**

- Animer et développer le réseau
- Développer la qualité des hébergements
- Animer et développer les partenariats
- Développer la commercialisation de produits touristiques via l'OTI

**Accueil et informations**

- Accueil physique
- Accueil sur le site et sur les réseaux sociaux
- Veiller à la e-réputation de la destination

**Communication/Marketing valorisant la destination sud Luberon tourisme et Luberon**

- Animer et faire vivre les supports de communication
- Créer du contenu
- Relations presses
- Créer des événements sur l'ensemble du territoire intercommunal favorisant les ailes de saisons
- Valoriser les produits du territoire et le commerce de proximité

[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)

  
COTELUB

## 19. Schéma de Développement Touristique

**Rapporteur : Jean-Marc Brabant**

Structurer, organiser et développer la pratique des sports de nature randonnée, modes doux, vélos, VTT, escalade, pêche	Réaliser les projets phares en matière de tourisme sur le territoire	Optimiser le financement du tourisme par le tourisme	Partenariats	Mobilité
Travail en partenariat avec les acteurs du secteur et continuer le travail engagé sur la signalétique L'objectif avoir une offre plus cohérente et lisible sur le territoire favorisant la pratique	Projet d'aménagement de l'étang de la bonde Création d'itinéraire modes doux Projet les yeux dans le ciel (construction d'un partenariat)	Evaluer l'impact économique du tourisme sur le territoire Augmenter la perception de la taxe de séjour Evaluer annuellement l'économie du tourisme	Travail en partenariat avec Destination Luberon et les territoires limitrophes (Metropole, DLVA...)	Fin mars, COTELUB est devenue autorité organisatrice de la mobilité (AOM). L'objectif de cette nouvelle compétence - prévue par la Loi d'orientation des mobilités - est de développer des offres de déplacement plus propres et moins coûteuses pour améliorer le quotidien des habitants du territoire du sud Luberon et des touristes et ainsi limiter l'usage individuel des véhicules.
Portage COTELUB + OTI	Portage COTELUB	Portage COTELUB + OTI	Portage COTELUB	Portage COTELUB

[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)

JM. Brabant remercie les élus, Aurore Chatel, MM Dogliotti et Lochen et la technicienne, Flore Perera.

Reprise des diagnostics SWOT faits il y a 3 ou 4 ans, avec un groupe de travail de l'époque.

A. Gueydon salue le travail de Flore Perera qui a réalisé une bonne synthèse et a repris le travail qui avait été réalisé par les 40 personnes.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité,  
36 voix POUR



## 20. Convention avec l'Office de Tourisme Luberon

**Rapporteur : Jean-Marc Brabant**

**ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

Par la présente convention, l'association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule le programme d'actions suivant :

De définir les missions déléguées par COTELUB à l'Office de tourisme Luberon Côté Sud.  
De fixer les orientations et objectifs à atteindre par l'office de tourisme dans le cadre de ces missions.  
De définir les moyens consacrés par COTELUB à la mise en œuvre des missions.

L'administration n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

**ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION**

La convention débute à sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2024

**ARTICLE 4 : CONTENU DES MISSIONS ET OBJECTIFS DELEGUES PAR COTELUB**

(conformément au plan d'actions présentés par l'OTI et au SDT)

**ARTICLE 5 : LES MODALITES DE PARTENARIAT**

COTELUB souhaite que l'OT le renseigne sur les indicateurs de suivi pour les points suivants :

- Les adhérents (nombre et type d'activités en fonction des années précédents)
- Les hébergements classés
- La commercialisation
- La fréquentation aux événements (nombre, provenance du public)
- L'accueil physique et virtuel (nombre, type de demande, profil...)
- La relation presse (articles, reportages...)

COTELUB fournira également les éléments en sa possession en matière de tourisme et informera l'OT sur l'avancement des projets d'aménagement touristique.

L'objectif est de pouvoir enrichir les échanges entre COTELUB et l'OT lors des réunions de travail qui auront lieu plusieurs fois par an à minima en début et fin d'année.

www.cotelub.fr



## 20. Convention avec l'Office de Tourisme Luberon

**Rapporteur : Jean-Marc Brabant**

**ARTICLE 6 – LES MOYENS FINANCIERS / SUBVENTIONS**

Pour permettre à l'OT Luberon Côté Sud de réaliser les missions figurant à l'article 4 de la convention, COTELUB attribuera pour l'exercice 2021 les crédits de fonctionnement nécessaires à la réalisation des obligations de service public.

**Montant de la subvention et modalités de versement de la subvention**

La subvention accordée à l'OT Luberon Côté Sud pour la mise en œuvre du programme d'actions 2021 s'élève à :  
100 000 € pour le 1<sup>er</sup> semestre 2021 dont le versement a déjà été réalisé.  
150 000 € pour le 2<sup>nd</sup> semestre 2021 dont le versement sera réalisé dès signature de la présente convention.

Les contributions financières de l'administration mentionnées ci-dessus pour les années 2022, 2023 et 2024 ne sont déterminées et applicables que sous réserve des trois conditions suivantes :

- Le bilan de l'année passée
- Le vote de crédits de paiement par délibération du conseil communautaire de COTELUB
- Le respect par l'association des obligations mentionnées dans la convention
- La vérification par l'administration que le montant de la contribution n'excède pas le coût de l'action.

www.cotelub.fr

JM. Brabant : Il n'y a pas de modification sur le budget alloué.

A. Gueydon : L'association connaît des problèmes de trésorerie ; il faut les payer rapidement

M. Duval : Le point info tourisme (Cadenet) est fermé mais on retrouve les touristes dans la Maison du Citoyen. Je me demande si la suppression des points info est une bonne idée...

A. Gueydon : Il y a une itinérance de l'office de tourisme (Camping de Cadenet, marchés, etc...) c'est le choix qui a été fait.

Monsieur le Président : Qu'en est-il de la fusion Luberon.fr et EPIC ?

JM. Brabant : Je ne comprends pas la réticence de l'office de tourisme vis-à-vis de Luberon.fr

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité,  
36 voix POUR

## QUESTIONS DIVERSES

---

Monsieur le Président donne lecture des décisions prises par délégation du Conseil ;

M. Jaubert invite les membres de l'assemblée au vernissage de l'exposition Fauconnerie & ornithologie dimanche 19 septembre de 11h à 12h – La Laiterie à Cadenet ainsi qu'à la démonstration de rapaces Esplanade du Château à Cadenet.

J. Natta informe l'assemblée de la tenue d'un festival de rock – organisé dans le cadre des Sons du Lub, le dernier week-end du mois d'août.

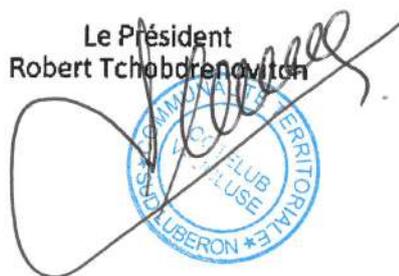
La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le 30 septembre 2021 à La Motte d'Aigues.

Plus aucun point n'étant soulevé, la séance est levée à 20h20

La secrétaire de séance  
Josiane Panattoni



Le Président  
Robert Tchobdrenovitch



Ce procès-verbal a été validé à l'unanimité lors de la réunion du Conseil Communautaire du 30 septembre 2021